

ASSEMBLÉE NATIONALE28 juin 2006

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 3134)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 113

présenté par
M. Bénisti, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 12

Dans l'alinéa 1 de cet article, substituer au nombre :

« deux »,

le nombre :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.